

Effectifs des personnes prises en compte dans les équipements publics de la Canopée.

L'ensemble des équipements publics de la Canopée forme un ERP unique. Son classement est déterminé par le nombre (3) et la dimension des voies d'accès à ses façades : les rues Berger, Pierre Lescot et Rambuteau (toutes de largeur inférieures à 12 m). L'établissement ressortit ainsi à la catégorie des ERP dont la capacité est comprise entre 1 500 et 2 500 personnes présentes simultanément.

Sur cette base, une jauge a été définie au dossier de permis de construire, à hauteur d'environ 2 100 personnes qui a semblé correspondre raisonnablement aux besoins identifiés et à la capacité du volume de la Canopée¹. Cette évaluation a été faite au moment de la préparation du dossier de permis de construire sur la base d'une programmation objective et non pas d'un affichage fictif. Cette jauge devait rendre possible certaines évolutions de la capacité d'accueil dans l'avenir (développement durable oblige) sachant que toute modification, toute évolution, est assujettie à une autorisation préalable des services de l'État chargés de la sécurité du public.

Le programme annoncé au moment de la demande de permis de construire correspond à cet effectif maximum déclaré de 2 100 personnes. Ce nombre ne saurait être changé significativement sans déposer un nouveau dossier de permis de construire.

Les effectifs des commerces ne sont pas pris en compte dans ce calcul car ils sont considérés comme des équipements « tiers ». Cela signifie qu'ils sont totalement indépendants des équipements publics au regard de la sécurité (conditions d'accès, séparation coupe feu de deux heures minimum des plafonds et cloisons séparatives, tous réseaux, notamment système de détection, de ventilation et de désenfumage, prise en charge distincte de la responsabilité d'exploitation au titre de la sécurité). L'auditorium ne pouvait disposer en aucun cas de cette indépendance.

Les adaptations de programme envisagées en avril maintiennent la jauge mais font évoluer sa répartition de la façon suivante :

Calcul des effectifs en nombre maximum de personnes présentes simultanément	Dossier PC décembre 2008	Complément PC avril 2009
1/Conservatoire		
Enseignement	800	800
Auditorium	350	/
Salle de diffusion	/	150
2/Services métropolitains/ cultures urbaines		
Espaces métropolitains	Non défini	
Salle en open space (env. 300 m ²)	/	400
Autres locaux (1000 m ²)	/	250
3/ Bibliothèque	300	250
4/ Pratiques amateurs		
Maison des pratiques artistiques amateurs	400	210
Chandanse des sourds	100	100
Paris-atelier	100	/
5/ Hall traversant au rdc sud	Non comptabilisé	Non comptabilisé
6/ PC de sécurité	50	Non comptabilisé
Total	2100	2160

¹ Compte tenu des besoins avérés, aller au-delà de cet effectif entraînerait la création de dégagements supplémentaires, d'escaliers et de capacité de ventilation trop pénalisantes, voire hors de proportion d'où le terme de « raisonnablement ».

Dans le dossier de permis de construire, les espaces métropolitains étaient définis très sommairement en attente de précisions de programme qui devaient confirmer la dimension métropolitaine de la Canopée. Maintenir cette imprécision était possible dans la mesure où ces équipements étaient de petite dimension (tous de 5° catégorie). Les locaux étaient envisagés construits clos et couverts en l'attente de programme d'aménagement intérieur, comme pour les commerces. Une demande particulière d'autorisation (PC ou demande d'autorisation de travaux) devait être établie avant la réalisation de chaque programme.

Afin d'affirmer et de conforter la dimension métropolitaine de la Canopée, les services métropolitains ont été réunis un seul équipement, dédié aux cultures urbaines pour répondre en particulier aux attentes artistiques des jeunes métropolitains.

Cette nouvelle programmation est donc traduite en termes de capacité d'accueil dans le tableau ci-dessus. S'agissant d'un équipement intégré de la Ville, l'effectif correspondant devait être ajouté à la somme des effectifs des autres équipements de la Canopée sans modifier de façon significative la jauge déclarée. Le montant définitif de 2160 reste dans la marge de tolérance des dégagement prévus au dossier initial.

Le centre de Paris s'équipe actuellement de nouvelles salles d'audition, de capacité similaire à l'auditorium programmé initialement dans la Canopée : la Gaité Lyrique, qui doit ouvrir au public fin 2010 et l'auditorium du Carreau du Temple, livré en 2013, tout deux situés à proximité, dans le 3^{ème} arrondissement. La mutualisation de ces équipements optimisera leur exploitation et facilitera le déploiement du programme culturel de la Canopée au profit notamment des cultures urbaines.

La volonté de fédérer les équipements culturels de la Canopée en une seule entité dédiée aux arts vivants est motivée par celle d'accroître leur synergie et leur capacité à participer à l'animation du site. La mutualisation de leurs ressources, qui est une conséquence de ce choix, a permis d'optimiser le calcul des effectifs des autres équipements, comme indiqué dans le tableau ci dessus.
